LE CONTRAT DE GÉNÉRATION POUR INVESTIR DANS L'AVENIR SANS RENONCER À L'EXPÉRIENCE

Le contrat de génération est un dispositif créé par l'Etat pour encourager l'emploi des jeunes tout en assurant le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors et la transmission des compétences et des savoir-faire.

Faites comme déjà 8 500 TPE et PME franciliennes, utilisez le contrat de génération pour investir dans l'avenir en recrutant un jeune, sans renoncer à l'expérience de salariés plus âgés.

RECRUTEZ GRÂCE AU CONTRAT DE GÉNÉRATION

- Votre entreprise compte **moins de 300 salariés** ?
- Vous souhaitez recruter un jeune mais aussi **valoriser le savoir-faire** de salariés très expérimentés ?
- **Recrutez en CDI un jeune de 26 ans** tout en maintenant dans l'emploi ou recrutant un salarié de 57 ans et plus pendant 3 ans ou jusqu'à son départ en retraite si celui-ci intervient plus tôt.
- **Vous bénéficiez d'une aide de l'État de 4 000 € par an pendant trois ans, soit 12 000 € au total.**
  Cette aide est portée à 8 000 € par an pendant 3 ans si l'entreprise recrute simultanément un jeune et un senior.

PRÉPAREZ VOTRE SUCCESSION GRÂCE AU CONTRAT DE GÉNÉRATION !

- Votre entreprise compte **moins de 50 salariés** ?
- **Vous êtes un dirigeant d'entreprise de 57 ans ou plus**, salarié ou non, et vous songez à cesser votre activité
- **Recrutez en CDI un jeune de moins de 30 ans** dans la perspective de lui transmettre votre entreprise.
- **Vous bénéficiez d'une aide de l'État de 4 000 € par an pendant trois ans, soit 12 000 € au total.**

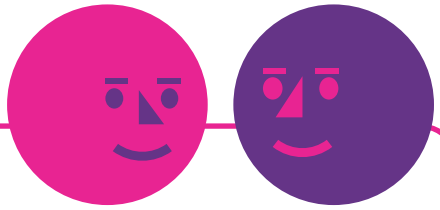

Le contrat de génération ça marche !

Baptiste Rio, co-gérant de Colibri, entreprise spécialisée dans les travaux en hauteur, à Arcueil (94)

« Nous sommes une entreprise récente de 12 salariés et connaissons un fort développement. Nous avons recruté, dans le cadre du contrat de génération, une salariée senior, pour la gestion administrative de l'entreprise, et un jeune cordiste pour travailler en hauteur.
L'expérience acquise par la salariée senior dans d'autres entreprises s'est avérée précieuse pour notre toute jeune structure d'entreprise. Nous avions des compétences pointues de cordiste mais la gestion d'entreprise nous donnait parfois le vertige !
Quand la salariée partira en retraite, je reprendrai un salarié expérimenté... »

Le contrat de génération c'est simple, les démarches s'effectuent en ligne sur www.contrat-generation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Pôle Emploi : 39 95
0,15 € ttc/min depuis une ligne fixe.
Depuis un mobile ou une box, surcoût éventuel selon conditions tarifaires auprès de votre opérateur ou de votre fournisseur d'accès.

www.idf.direccte.gouv.fr

contrat de génération